

Avis n° 2025/09
relatif à l'admission par l'État de
Université libre de Bruxelles - École de bioingénierie de Bruxelles
(BELGIQUE)

Ecole

Nom :	Université libre de Bruxelles - École de bioingénierie de Bruxelles
Sigle :	ULB EBB
Type :	Public
Sites de l'école :	Bruxelles

Suivi des accréditations précédentes

Avis 2019/9-06

Objet de la demande d'accréditation

RAD (Renouvellement de l'admission par l'Etat de diplômes d'établissements étrangers)
Master en Sciences et technologies de l'environnement, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Bruxelles
Master en Sciences agronomiques, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Bruxelles
Master en Chimie et bioindustries, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Bruxelles

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Université libre de Bruxelles - École de bioingénierie de Bruxelles ;
- Vu le rapport établi par Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI, rapporteur général), Gilles TRYSTRAM (membre de la CTI, rapporteur principal), Danièle QUANTIN (corapporteur), Bruno CARDINAUD (expert), Francisco da SILVA COSTA (expert international), Edgar PENNERA (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 9-10 septembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'admission par l'Etat	Voie de formation	A compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile	Durée d'accréditation
Master en Sciences et technologies de l'environnement, sur le site de Bruxelles	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale
Master en Sciences agronomiques, sur le site de Bruxelles	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale
Master en Chimie et bioindustries, sur le site de Bruxelles	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations** (selon le modèle fourni sur le site de la CTI). Ce document est à transmettre au plus tard **le 15 décembre 2028**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'université

- Consolider la visibilité de l'EBB comme composante inter facultaire vis-à-vis de l'extérieur.

Pour l'école

- Consolider le sentiment d'appartenance, notamment au travers des activités des associations étudiantes ;
- Nommer un responsable des relations avec les entreprises ;
- Consolider le politique de communication pour accroître la réputation, la lisibilité et la visibilité des formations portées par l'EBB ;
- Augmenter la pertinence et le taux de retour des étudiants aux enquêtes ;
- Mettre en place une politique internationale, la faire valider et l'approprier en interne ;
- Renforcer les formations dédiées à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans les formations de bachelier et de Masters ;
- Renforcer la place des acteurs socioéconomiques, dans toutes les formations, dans les conseils et la manière dont cela oriente les évolutions pédagogiques de l'EBB.

Pour le Master en Sciences et technologies de l'environnement

- Introduire davantage de formation en sciences humaines, sociales, économique et juridiques ;
- Consolider les spécificités des formations de l'EBB et les valoriser à l'extérieur.

Pour le Master Chimie et bioindustries

- Assurer un suivi qualité (formation, placement des diplômés).

Pour le Master en Sciences agronomiques

- Maîtriser la baisse des flux d'inscrits en formation ;
- Exposer davantage les étudiants à des expertises et terrains extérieures.

Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Master en Sciences et technologies de l'environnement - Master in Environmental bioengineering	2026	2031
Master en Sciences agronomiques - Master in Agricultural bioengineering	2026	2031
Master en Chimie et bioindustries - Master in Chemistry and Bio-industries bioengineering	2026	2031

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 9 septembre 2025,

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

